

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 24 OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **La dérive malsaine des politiques**
- 2) **La ville de Paris brade !**
- 3) **Le N° 1 des affaires louches**
- 4) **La fonction décline à petit feu**
- 5) **Il "juge" inutile les moyens...**
- 6) **Ils achètent tout même la...**
- 7) **Pulvérisation à cause du même Valls**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) **Affaire Karachi: une nouvelle étape est franchie dans la perspective d'un procès**



Nicolas Sarkozy et Edouard Balladur en 1995. © Reuters

Enlisé depuis le début de l'année 2016 dans les sables de la procédure, le dossier, dans lequel s'enchevêtrent corruption, ventes d'armes et financements politiques illégaux, s'est enrichi, mercredi 19 octobre, des réquisitions d'un haut magistrat qui réclame le renvoi devant le tribunal correctionnel de six acteurs clés du scandale.

Une étape judiciaire importante, mais encore non décisive, vient d'être passée en vue de la tenue d'un procès dans le volet non ministériel de l'affaire Karachi. Enlisé depuis le début de l'année 2016 dans les sables de la procédure, le dossier – il s'agit de l'une des plus grandes affaires politico-financières de ces dernières décennies, dans laquelle s'enchevêtrent corruption, ventes d'armes et financements politiques illégaux – s'est enrichi, mercredi 19 octobre, des réquisitions d'un haut magistrat qui réclame le renvoi devant le tribunal correctionnel de six acteurs clés du scandale.

Parmi eux figurent les principaux collaborateurs de l'ancien premier ministre Édouard Balladur (Nicolas Bazire, directeur de cabinet), de son ministre de la défense François Léotard (Renaud Donnedieu de Vabres, conseiller spécial) et du ministre du budget de l'époque Nicolas Sarkozy (Thierry Gaubert, chef adjoint de cabinet). Ils sont tous les trois accusés d'avoir organisé, en amont, et/ou d'avoir profité, en aval, d'un système organisé de détournements d'argent sur quatre ventes d'armes du gouvernement Balladur (1993-1995) avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite.

Les trois autres protagonistes mis en cause sont les marchands d'armes Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir, ainsi que Dominique Castellan, l'ancien président de la branche internationale de la Direction des constructions navales (DCN), entreprise d'État au moment des faits. Les marchands d'armes Takieddine et el-Assir, imposés à la dernière minute par le gouvernement Balladur dans les négociations des marchés d'armement incriminés, ont été en quelque sorte les "mules" de l'argent détourné dans le dessein de financer illégalement la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995.

Après trois ans et demi d'enquête, les juges

d'instruction Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire avaient déjà décidé, en juin 2014, du renvoi devant le tribunal de ces six personnages. Mais la Cour de cassation avait brutalement mis en péril, en février dernier, la possible tenue d'un procès en demandant à la cour d'appel de Lyon de se pencher à nouveau sur tout le dossier pour des questions de procédure – notamment de prescription – soulevées par certains avocats des mis en cause.

En amont d'une audience devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Lyon, programmée les 3 et 4 novembre prochains, l'avocat général Jean-Paul Gandolère a communiqué aux parties concernées, comme c'est la règle, ses réquisitions, dont Mediapart a pu prendre connaissance. Elles sont sans appel : selon le haut magistrat, un procès doit avoir lieu avec toutes les doublures du trio Balladur/Léotard/Sarkozy, validant ainsi l'enquête des magistrats instructeurs. Il reste désormais aux juges de la chambre de l'instruction de suivre ou non (ce qui est rarement le cas) les réquisitions de l'avocat général pour ouvrir la voie – enfin – à un procès dans une affaire dont les faits remontent désormais à plus de vingt ans.



Thierry Gaubert et Nicolas Bazire, anciens des cabinets Sarkozy et Balladur

Sur le fond, l'histoire est connue. Privé des moyens du RPR, acquis à la cause de Jacques Chirac pour l'élection présidentielle de 1995, Édouard Balladur est accusé d'avoir utilisé les leviers de l'État durant son séjour à Matignon pour trouver les financements nécessaires à sa campagne électorale. C'est pour cette raison qu'entre janvier et novembre 1994 son gouvernement sera saisi d'une frénésie de signatures de contrats dans le domaine militaire.

En tant qu'ancien directeur de cabinet et de campagne d'Édouard Balladur, Nicolas Bazire (aujourd'hui numéro deux du groupe LVMH) a été mis en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux » et « recel ». tout comme Renaud

Donnedieu de Vabres. L'enquête a établi que, après avoir imposé le réseau Takieddine dans les ventes d'armes de l'État français, les deux hommes avaient aussi profité à des fins politiques d'une partie de l'argent détourné.

Les vrais commanditaires politiques toujours pas inquiétés

Thierry Gaubert, lui, a été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux », les investigations ayant démontré qu'il avait convoyé au moins 6,2 millions de francs d'argent liquide issu des rétrocommissions.

Le marchand d'armes Ziad Takieddine, au palais de justice de Paris, en 2014. © Reuters

Le marchand d'armes Ziad Takieddine, au palais de justice de Paris, en 2014. © Reuters
Ziad Takieddine a d'ailleurs fini par reconnaître les faits sur procès-verbal, le 20 juin 2013, après des années de démentis. « À Genève, j'ai d'abord vu el-Assir qui avait préparé l'argent pour me le remettre en coupures de 500 francs enliassées autour d'une petite bande. Ils étaient dans des enveloppes beige kraft, le tout dans une mallette. Puis je suis allé retrouver Gaubert dans un hôtel et je lui ai remis la mallette [...]. Pour moi, c'était comme une demande de "retour d'ascenseur" après m'avoir obtenu la signature d'un contrat qui m'a amené beaucoup d'argent », avait détaillé le marchand d'armes devant le juge Van Ruymbeke, évoquant une première remise d'argent occulte au clan Ballardur. Il y en eut au moins deux autres.

L'ancien président de la DCN-I, Dominique Castellan, sera quant à lui sur le banc des prévenus pour avoir autorisé le versement au profit du réseau Takieddine de commissions exorbitantes et indues en marge de la vente de trois sous-marins construits par la DCN au régime d'Islamabad – le contrat Agosta. Grâce aux documents



Le marchand d'armes Ziad Takieddine, au palais de justice de Paris, en 2014. ©

bancaires obtenus et aux nombreux témoignages recueillis au sein de l'appareil militaro-industriel français, les juges sont parvenus à établir que ces commissions étaient revenues illégalement en France après avoir transité sur des comptes offshore, abrités derrière le paravent de multiples sociétés écrans logées dans des paradis fiscaux.

Au total, 327 millions d'euros de commissions avaient été promis au réseau Takieddine et 82,6 millions avaient été effectivement versés, selon un calcul de Mediapart.

Sur cette somme, la justice a établi à 72 773 000 francs (14,6 millions d'euros avec l'inflation) le montant des espèces retirées par le réseau Takieddine/el-Assir sur des comptes cachés, essentiellement à Genève.

« Si, à l'époque des faits, il était légal de verser des commissions à des agents d'influence dont la mission était de "corrompre" des proches de décideurs politiques pour favoriser la signature de contrats d'armement, en revanche, il n'en va pas de même de commissions indues », avait noté, en mai 2014, le parquet de Paris dans son réquisitoire définitif.

De fait, la justice considère aujourd'hui, preuves à l'appui, que l'intervention à la dernière minute du réseau Takieddine n'a été d'aucune utilité pour la conclusion des différents marchés d'armement visés par l'enquête.

D'où l'incrimination d'« abus de biens sociaux », un délit commis au préjudice de l'État. « L'intervention de ce réseau couverte par Nicolas Bazire et Renaud Donnedieu de Vabres, agissant au nom de leurs ministres respectifs, est une véritable imposture qui a eu un coût financier important in fine pour l'État français », expliquait ainsi le parquet de Paris il y a deux ans.

Si tant est qu'un procès ait bien lieu dans le volet financier de l'affaire, devant le tribunal correctionnel ne se présenteront que les seconds couteaux du dossier, d'un point de vue politique du moins. Les vrais décisionnaires au sein du gouvernement – Édouard Ballardur et François Léotard et, dans une moindre mesure, Nicolas Sarkozy – n'ont pas à répondre de leurs actes devant la justice ordinaire. Il existe toujours en France un tribunal d'exception, la Cour de justice de la République (CJR), chargé de juger les délits commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions. François Hollande avait promis sa suppression pendant la campagne présidentielle, mais n'en fit rien une fois à l'Élysée.

Dans ses réquisitions, l'avocat général de la cour d'appel de Lyon a d'ailleurs joint un arrêt de la CJR daté du 28 septembre 2016, montrant que la cour a attendu deux ans et demi après sa saisine pour dire qu'elle estimait, elle aussi, que les faits n'étaient pas prescrits (sauf concernant une partie mineure du dossier). Cela laisse donc supposer que l'activité des magistrats de la CJR, régulièrement mise en cause pour son apathie et la mollesse de ses décisions quand, par miracle, un procès a lieu, est proche du néant dans l'affaire Karachi.



Selon Mme Hidalgo, 91% des automobilistes « ne mettent pas d'argent dans le parcmètre ». - AFP PHOTO / FRANCOIS GUILLOT

Parallèlement à ce volet purement financier, la justice antiterroriste poursuit son enquête sur l'origine de l'attentat de Karachi, qui a coûté la vie, le 8 mai 2002, à quinze personnes, dont onze employés français de la DCN œuvrant à la fabrication de sous-marins vendus au Pakistan par le même gouvernement Balladur. Le juge Marc Trévidic, un temps chargé du dossier, avait exclu la piste Al-Qaïda initialement privilégiée et s'interrogeait sur un éventuel lien, direct ou indirect, entre l'attaque terroriste et les dessous financiers de marchés d'armement franco-pakistanaïis.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) La ville de Paris va privatiser la gestion des places de parking payantes

Les Echos

Les quelque 140.000 places de stationnement payant en surface à Paris vont être confiées à des gestionnaires privés à partir du 1er janvier 2018.

Dans une interview au Journal du Dimanche, la maire de Paris annonce que les quelque 140.000 places de stationnement payant en surface à Paris vont être confiées à des gestionnaires privés à partir du 1er janvier 2018 .

Cette réforme, qui était à l'étude depuis plusieurs mois, doit permettre à la Ville de s'assurer d'un meilleur recouvrement des frais de stationnement: selon Mme Hidalgo, 91% des automobilistes « ne mettent pas d'argent dans le parcmètre », soit un manque à gagner de « 300 millions d'euros ».

Le marché de ces places, qui fera l'objet d'un appel d'offres en 2017, sera « divisé en trois lots géographiques, qui représentent chacun environ 50.000 places de stationnement payant », a expliqué Mme Hidalgo, précisant qu'un « même gestionnaire ne pourra remporter plus de deux lots » pour « éviter toute situation de monopole ».

« La Ville conservera la maîtrise totale de sa politique du stationnement : c'est elle qui fixera les tarifs » et « qui percevra les recettes du stationnement », a encore détaillé Mme Hidalgo.

Cette mesure va permettre à Paris de récupérer dans le giron municipal quelque 1.600 ASP (Agents de sécurité de Paris) aujourd'hui chargés du contrôle de stationnement. Ils seront dès lors « affectés aux missions prioritaires : lutte contre les incivilités, contre la pollution, surveillance de bâtiments municipaux, contrôle de nos politiques de déplacements (couloirs bus, opérations +Paris Respire +...) et stationnement gênant », a précisé Mme Hidalgo.

Source AFP-Lesechos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Nicolas Sarkozy peut-il être candidat en étant membre du Conseil constitutionnel ?

Un juriste estime que le statut de membre de droit du Conseil constitutionnel interdit à un ancien président de le redevenir. Ce scénario reste très hypothétique.

LE MONDE | Par Adrien Sénécat

Un ancien président peut-il accéder de nouveau à l'Élysée ? La question se pose sérieusement pour la première fois sous la Ve République avec la candidature de Nicolas Sarkozy à la primaire de la droite. Or, ce cas de figure serait proscrit par la Constitution, estime Thomas Hochmann, professeur de droit public à l'université de Reims, dans une tribune publiée lundi dans l'Actualité juridique du droit administratif (AJDA). Faut-il y voir une menace sérieuse sur sa campagne pour autant ?

CE QUE DIT LE DROIT

Un président de la République devient membre de droit du Conseil constitutionnel dès la fin de son mandat. Or, l'article 57 de la Constitution prévoit que « les fonctions de membre du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec celles de ministre ou de membre du Parlement. Les autres incompatibilités sont fixées par une loi organique ». La version en vigueur de cette dernière ajoute explicitement ceci :

« Les fonctions de membre du Conseil constitutionnel [...] sont également incompatibles avec l'exercice de tout mandat électoral. »

Le décret du 13 novembre 1959 sur les obligations du Conseil ajoute que « tout membre du Conseil constitutionnel qui entend solliciter un mandat électif doit demander sa mise en congé pour la durée de la campagne électorale. La mise en congé est de droit. » Il interdit également à tout membre d'« occuper au sein d'un parti ou groupement politique tout poste de responsabilité ou de direction » et fixe un devoir de réserve.

Si l'on suit les principes posés par ces textes, « on ne peut donc être à la fois membre du Conseil constitutionnel et président de la République », estime Thomas Hochmann. Le juriste ajoute que dans le cas d'un ancien président de la

République comme Nicolas Sarkozy, il est impossible de démissionner du Conseil constitutionnel, comme peuvent le faire les autres membres. C'est en tout cas l'interprétation courante qu'en fait l'institution, qui note simplement sur son site que l'ex-chef de l'État reste membre de droit mais ne siège plus depuis janvier 2013 (il ne perçoit donc plus son indemnité de membre de l'instance).

Contacté par Les Décodeurs, Thomas Hochmann estime donc que si Nicolas Sarkozy remportait la présidentielle, « il reviendrait au Conseil constitutionnel de refuser de l'investir ».

POURQUOI CE RISQUE EST LIMITÉ

Quel crédit accorder à cette possibilité ? D'abord, il faut rappeler que la règle ne rend pas l'ancien président inéligible, sa candidature reste valide dans tous les cas. La question porte seulement sur la conformité de son investiture vis-à-vis de la Constitution, dans le seul cas où il remporterait la présidentielle.

Ensuite, en pratique, le Conseil constitutionnel s'est montré jusqu'ici beaucoup plus souple avec l'interprétation de la règle. Ce fut notamment le cas en 1984, lorsque Valéry Giscard d'Estaing est redevenu député. L'institution a alors considéré que les fonctions de député de l'ancien président faisaient obstacle à ce qu'il siège, pendant son mandat, au Conseil. Mais pas que son statut de président l'empêchait d'être candidat à une élection puis de prendre ses fonctions en cas de victoire, puisqu'il suffirait simplement à celui-ci de se mettre en congé.

Il avait ainsi estimé que le statut des anciens présidents de la République ne devait pas faire obstacle au droit à être candidat à une élection en l'état :

« La qualité de membre de droit du Conseil constitutionnel [...] ne saurait, en l'absence de disposition expresse en ce sens, priver celui-ci du droit normalement reconnu à tout citoyen [...] d'être candidat à tout mandat électif. »

Nicolas Sarkozy considéré en retrait du Conseil dans les faits

De même, les fonctions de Nicolas Sarkozy au sein du parti Les Républicains et ses multiples prises de position ces dernières années n'ont semble-t-il pas vraiment chagriné l'institution, alors que cette dernière s'était émue des prises de

position de Valéry Giscard d'Estaing pendant les campagnes présidentielles de 2007 et 2012. La mise en retrait de l'ex-président de nouveau candidat semble donc bien avoir été entérinée dans les faits.

Thomas Hochmann estime que cette situation de fait ne clôt pas le débat car « la seule véritable sanction dont il dispose, la démission d'office, ne peut pas frapper » un membre de droit de l'institution. Mais il reconnaît qu'en pratique, « on peut se douter que le Conseil constitutionnel hésiterait beaucoup à refuser l'investiture de Nicolas Sarkozy ». Un revirement de l'institution serait d'autant plus délicat politiquement que son actuel président est un socialiste, Laurent Fabius, qui plus est ex-ministre de François Hollande.

Le juriste juge néanmoins que cette hypothèse n'est pas exclue, et qu'elle serait plus conforme aux textes en vigueur à son sens. L'une des solutions pour sortir de ce flou juridique à l'avenir serait de réformer la Constitution pour supprimer le droit automatique des anciens présidents à siéger au Conseil constitutionnel, comme le souhaitait François Hollande (qui n'a pas trouvé la majorité de 3/5e des parlementaires nécessaire à cette réforme).



Nicolas Sarkozy et François Hollande. CHAMUSSY/SIPA

L'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement », écrivait en 1932 le commandant de Gaulle dans le Fil de l'épée, dessinant bien avant l'heure les grandes lignes de son charisme présidentiel. Que reste-t-il aujourd'hui de cette conception gaullienne du pouvoir ? Obsédé par le tropisme de la présidence « normale » et citoyenne, pourquoi François Hollande est-il passé à côté de ce qui fait en France le fondement historique de l'autorité présidentielle, associée à la sacralité, à la solennité et au rituel ? Comment en est-on arrivé là, à cette obsession mortifère de la proximité, qui conduit à la disparition de la présidentialité ?

L'exaltation de la grandeur

Souvenons-nous des conférences de presse du général de Gaulle, entre « lit de justice et discours du trône », écrivait Jean Lacouture, qui mettaient en scène le Général en majesté dans la salle des fêtes de l'Élysée, seul sur une estrade, face aux journalistes du monde entier. Souvenons-nous de ses allocutions télévisées, face à la France, dans un dialogue solennel mais direct avec son peuple. Souvenons-nous enfin de ses bains de foule, la haute stature du héros national dominant la marée humaine. « L'effet voulu est donc atteint, écrivait le Général dans ses Mémoires d'espoir, puisque le peuple a levé la tête et regardé vers les sommets. » C'était ainsi que de Gaulle concevait la relation entre le chef de l'État et son peuple, dans la verticalité de l'hommage et du commandement, mais aussi, soulignait-il, dans « l'exaltation du sentiment national ».

Le Général ayant placé si haut la barre de l'incarnation présidentielle, comment faire pour ceux qui l'ont suivi ? « Je ne suis pas le successeur, on ne succède pas au général de Gaulle », avoua d'emblée Georges Pompidou, en annonçant sa candidature à l'élection de 1969. Il fut néanmoins un héritier à la hauteur du legs symbolique de la présidence gaullienne, opposant



Adrien Sénécat
Journaliste aux Décodeurs

lemonde.fr

IV) Le lent déclin de l'autorité présidentielle

Jean Garrigues Historien, spécialiste d'Histoire politique.

De la majesté gaullienne au bla-bla hollandais en passant par le bling-bling sarkoziste, la fonction de président a bien perdu de son aura depuis le début de la Ve République. Extrait.

à la raideur militaire et distante du Général la rondeur matoise et débonnaire du paysan du Cantal, mâtinée d'une vaste culture finement distillée. Chacun se souvient de sa conférence de presse du 22 septembre 1969, lorsqu'il cita Paul Eluard à propos de la malheureuse Gabrielle Russier, morte d'aimer. En dépit de la maladie incurable qui le rongait, il fut un président à la hauteur de l'Histoire, maître de sa fonction et de son incarnation, populaire jusqu'au bout, jusqu'à ce que le mal l'emporte. « Comme tous les Français, je savais le chef de l'Etat condamné à une fin prochaine, et comme tous les Français elle m'a surpris », car « il y avait de la fierté dans cette façon d'afficher sa décrépitude », lui rendit hommage François Mitterrand en 1975 dans la Paille et le grain.



"Les policiers demandent aujourd'hui (...) plus d'effectifs et plus d'armes, pour se protéger et pour mieux réprimer (...). Mais ils ne semblent pas comprendre - ou ne le veulent pas - que plus de moyens pour réprimer est totalement inutile, et même contre-productif".

"La violence de cette répression se retourne souvent contre eux et contribue à une escalade violente, voire meurtrière", développe-t-il.

Un "ras-le-bol" réel de la police

Tout en reconnaissant "le malaise et le ras-le-bol réels" des policiers, le candidat du NPA juge également "insolites" "des manifestations interdites, sous des capuches et à visages cachés".

"Il semble donc difficile d'avoir de la compassion pour une corporation qui, il y a peu, frappait et gazait des dizaines de milliers de manifestants, allant parfois jusqu'à blesser ou défigurer certains d'entre nous", ajoute-t-il, en référence aux manifestations contre la loi travail.

"L'intérêt des policiers, en tant qu'individus, devrait être de manifester pour plus d'éducateurs, plus d'enseignants, plus de services publics, contre les licenciements et le chômage, contre l'état d'urgence, pour plus de social et moins de pénal", estime-t-il.

Depuis quatre jours, des policiers manifestent la nuit à Paris, Marseille ou encore à Lyon.

M.L. avec AFP



Retrouvez l'intégralité de cette analyse de Jean Garrigues dans le numéro de Marianne en kiosques



V) Philippe Poutou juge "inutiles" les moyens supplémentaires demandés par les policiers

Plus de moyens pour la police serait "inutile et même contre-productif" a jugé Philippe Poutou. Le candidat à l'élection présidentielle pour le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) a assuré :



VI) Le Qatar a-t-il acheté la classe politique française ?



Le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone avec l'Emir du Qatar et ses représentants en 2014 (ETIENNE LAURENT / AFP)

Le livre des journalistes Christian Chesnot (France Inter) et Georges Malbrunot (Le Figaro), Nos très chers émir, paru ce 20 octobre, porte un coup très dur à la classe politique française. Cette enquête révèle les compromissions de personnalités politiques avec les monarchies du Golfe – qui financent pourtant le terrorisme, et dont les atteintes aux droits de l'Homme sont bien connues. Ces personnalités demanderaient en effet sans scrupules de l'argent au Qatar. Challenge et Le Point ont révélé quelques anecdotes explosives contenues dans ce livre, contre lequel Jean-Marie Le Guen et Rachida Dati ont déjà porté plainte.

Jean-Marie Le Guen a-t-il fait du chantage ?

Le livre suggère dans l'ensemble que des personnalités politiques françaises sont habituées à demander de l'argent au Qatar. Ainsi, à propos de Jean-Marie Le Guen, ministre des relations avec le Parlement, un officiel de Doha relate cette histoire :

“Il disait à nos diplomates à Paris: ‘En tant que ministre en charge des Relations avec le Parlement, je tiens tous les députés et sénateurs de mon camp, via les questions au gouvernement. Je peux bloquer des questions hostiles au Qatar, ou au contraire les alimenter. Mais je n’ai pas à le

faire gratuitement”.

Le ministre a réagi sur Twitter en faisant par de sa “consternation” en découvrant ces allégations. Il a annoncé porter plainte, de même que contre “toutes les personnes qui reprendraient ces propos mensongers



Jean-Marie Le Guen Compte certifié @jm_leguen
J'ai appris avec stupéfaction et consternation les allégations délirantes du livre de MM. Chesnot et Malbrunot, et publiées dans @LePoint



Jean-Marie Le Guen @jm_leguen
Evidemment, je porte plainte en diffamation et poursuivrai également tous les personnes qui reprendraient ces propos mensongers. /2

Rachida Dati a-t-elle demandé de l'argent à l'ambassade du Qatar ?

Rachida Dati est également citée dans le livre des deux journalistes spécialisés en politique étrangère. Pour financer l'association qu'elle a créée, le Club des ambassadeurs, elle aurait frappé à la porte de l'ambassade du Qatar. “Elle ne demandait pas moins de 400.000 euros pour son association”, relate un membre de l'ambassade cité dans le livre. Demande refusée par un courrier du représentant du Qatar en France. “Mensonges” et “calomnies”, selon ses avocats, qui annoncent que “toutes les actions

seront entreprises pour faire cesser les atteintes répétées à la probité” de la maire du VII^e arrondissement.

Nicolas Bays aurait demandé quelques services financiers au Qatar

Nicolas Bays, élu socialiste du Nord – Pas-de-Calais, est également cité pour avoir demandé à l’ambassadeur du Qatar plusieurs fois des services. Par SMS, il lui aurait demandé de lui payer des billets d’avion et une chambre d’Hotel à Doha, ou encore des chaussures de marque. Le contenu d’un SMS est rapporté par un témoin :

“J’ai des problèmes financiers actuellement. La mère de notre jeune enfant est fatiguée. Je voudrais l’emmener à l’étranger. Mais mon budget est un peu serré. Peux-tu me faire inviter dans un hôtel de Doha et nous payer un billet d’avion sur Qatar Airways? Cela m’aiderait, s’il te plaît”

Les Émirats arabes unis auraient proposé de financer la campagne de Marine Le Pen...

Selon les révélations de ce livre, les Émirats arabes unis ont même proposé de financer le parti de Marine Le Pen. Ils auraient d’ailleurs financé un déplacement de la présidente du FN au Caire : “Ni l’hôtel ni les billets d’avions n’ont été payés par le Front national ou l’Egypte”, assure un proche. Lors d’une réunion à Montretout, un représentant émirien aurait proposé un million de dollars pour financer sa campagne présidentielle :

“Il m’a fait l’impression de quelqu’un qui avait l’habitude de parler argent avec les hommes politiques, relève le proche. D’ailleurs Marine a paru décontenancée, elle n’a pas su trop quoi répondre. On verra, a-t-elle dit, en évacuant la question”.

Ces compromissions secouent sérieusement la classe politique française, et alimentent son profond discrédit auprès des citoyens. Plusieurs responsables politiques ont d’ailleurs demandé à ce **que la justice se saisisse de ces faits.**

lesinrocks.com

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) A Tours, Valls se pose en grand rassembleur d'une gauche menacée de pulvérisation

Par Sami ACEF



Le Premier ministre Manuel Valls s'exprime devant des militants à Tours, le 22 octobre 2016 © GUILLAUME SOUVANT

Brandissant la menace d'une gauche "pulvérisée" à la présidentielle, le Premier ministre Manuel Valls s'est repositionné samedi au centre du jeu, se...

Brandissant la menace d'une gauche "pulvérisée" à la présidentielle, le Premier ministre Manuel Valls s'est repositionné samedi au centre du jeu, se disant "fier" du bilan gouvernemental, avec un appel au rassemblement lancé à Arnaud Montebourg et Emmanuel Macron.

Dans un contexte d'incertitude autour de la candidature de François Hollande à l'élection présidentielle, Manuel Valls a livré samedi devant un parterre d'environ 200 militants à Tours un message de main tendue à toute sa "famille politique".

Pourtant, il y a huit mois, Manuel Valls avait fait le constat froid de "positions irréconciliables à gauche", enterrant alors une grande primaire de rassemblement de Jean-Luc Mélenchon à Emmanuel Macron.

Samedi, en clôture d'un déplacement en Indre-et-Loire, le Premier ministre a encore reconnu "des frondes, des refus". "Je sais que les socialistes sont toujours là pour le rappeler, qu'il y a eu des échecs", a-t-il aussi lancé.

Mais il a aussi prononcé un vibrant plaidoyer pour l'unité au sein de "la gauche qui assume les responsabilités au pouvoir", sous peine d'"être pulvérisée, emportée par l'ambiance actuelle, faite de divisions, de luttes d'égos, de règlements de compte".

"Aujourd'hui, mon rôle c'est de rassembler", a martelé le Premier ministre, en s'adressant directement à quatre anciens ministres démissionnaires qui portent depuis plusieurs mois une voix discordante et savent se montrer virulents, à différents degrés, envers Manuel Valls.

"Je demande à Arnaud (Montebourg), Emmanuel (Macron), Benoît (Hamon), Aurélie (Filippetti): qu'est-ce qui nous sépare?", s'est interrogé M. Valls, tout en disant "assumer" les "débat" et les "désaccords".

Il a préféré insister sur le positif. "Qu'est ce qui nous rapproche d'abord? D'avoir gouverné ensemble dans l'intérêt du pays et de partager des combats pour l'égalité (...) et des valeurs, celles de la République", a-t-il énuméré, traçant ainsi une voie pour le rapprochement.

Pour donner du poids à son message, M. Valls, chaleureusement applaudi, a souligné le risque d'une absence de la gauche au deuxième tour de l'élection présidentielle. "Rien n'est acquis. C'est même le contraire, soyons lucides, qui nous est promis", a-t-il jugé, appelant à "réagir maintenant pour ne pas mourir demain", "pour ne pas vivre avec la honte de la défaite et de l'humiliation".

- Exercice consensuel -

Surtout, lui qui souffre d'une image clivante, a soigné son profil d'homme de gauche, en décrétant "l'offensive" pour "garantir" le modèle social et en envoyant un signal à "ceux qui souffrent de ne pas avoir le bon profil, les bons codes, les bons réseaux".

Il s'est aussi fendu d'un hommage appuyé aux "policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers", dans un geste marqué d'apaisement après cinq jours de manifestations des policiers.

Plus généralement, M. Valls a loué les mérites de "la colonne vertébrale" de la France, à savoir "la fonction publique" qui sera "le grand chantier du prochain quinquennat".

Il a salué "en particulier les syndicats qui ne choisissent jamais la facilité (...) et oeuvrent sans

relâche pour des compromis intelligents".

Il a promis en outre de "nouvelles protections", comme sa proposition de "revenu universel": "une aide unique, fusionnant les minima, et garantie à tous les Français qui en ont besoin", a-t-il expliqué.

Il s'est enfin évertué à défendre le bilan du quinquennat, évoquant tour à tour le "rétablissement de l'autorité de l'Etat", la création de "60.000 postes d'enseignants", mais aussi la "baisse" revendiquée du chômage ou la hausse du pouvoir d'achat pour "près de 500.000 retraités".

Sans négliger de reconnaître à plusieurs reprises des "erreurs", comme dans la présentation de la loi Travail.

Un vaste exercice consensuel qui dessine plus nettement son profil de recours à gauche alors que François Hollande traverse une difficile zone de turbulences depuis la publication du livre "Un président ne devrait pas dire ça".

"Vous me connaissez, avec mon caractère, mes qualités, mes défauts, ma liberté de ton", a souligné, sourire aux lèvres, M. Valls. "J'ai été parfois lanceur d'alerte (...). Mais j'ai toujours respecté ma famille politique, je ne l'ai jamais reniée", a-t-il tenu à rappeler, solennel.

publicsenat.fr

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !

Dites-le à tout le monde